



MAIRIE DE LUDESSE

1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2023/04/02
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 21 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	10	01	00	00				

Date de convocation : 09 novembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-un novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, DESCAMPS Stéphane, GIET Christopher, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir : ARNAUD Aurélie donne pouvoir à GIET Christopher.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

Objet : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE depuis la séance du conseil municipal du 09 juin 2023

La gestion quotidienne de la commune, mais aussi ses conditions propres de fonctionnement nécessitent des délégations d'attribution du conseil municipal à son Maire.

Aussi, par délibération n° 2021/05/02 du conseil municipal en date du 13 décembre 2021, Monsieur Nicolas ALIZERT, Maire de Ludesse a reçu délégation, pour toute la durée de son mandat, pour prendre un certain nombre de décisions.

Cette délégation, dont le fondement légal est défini à l'article L5211-10 du CGCT a comme corollaire qu'il soit rendu à chaque conseil municipal des décisions prises dans ce cadre, par le Maire.

L'ensemble des décisions prises dont il y a lieu de rendre compte depuis le conseil municipal du 09 juin 2023 sont les suivantes :

N°	Date de signature	Domaine	Objet	Tiers
2023/01	17/07/2023	Juridique	Litige Commune de Ludesse / Fournisseur Partenaire Equipement - choix de l'avocat.	MAYET Estelle
2023/02	27/07/2023	Commande publique	Conclusion d'un contrat pour la fourniture de repas froids livrés cuisinés pour la cantine scolaire.	API Restauration

Le conseil municipal :

- Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire en exercice, depuis la séance du dernier conseil municipal en date du 09 juin 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, Ludesse, le 24 novembre 2023
Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :
Publié le :



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.